Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0841.470.248
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	IMIO
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2 AGE
Conseil d'administration	9
Bureau exécutif	1
Comité de rémunération	1

Comité d'Audit[3]	1
Comité de secteur #1[4]	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant
Comité de gestion	0

Membres du Conseil d'administration

Fonction[5]	**Nom et Prénom**	**Rémunération annuelle brute[7]**	**Détail de la rémunération et des avantages[8]**	**Justification de la rémunération si autre qu'un jeton**	**Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle**	**Pourcentage de participation aux réunions**
Président	Marc Barvais	15.763.27 €	Rémunération brute 15.365,51 € Frais de déplacement : 397,76 €	Salaire – DC de l'AG du 07/06/2018 Règles de rémunération – suite nouveau décret modifiant le CDLD	Néant	CA 100 % BE 100 %
Vice-président	Philippe Dubois	8.055,04€	Rémunération brute 7.688,35 €	Salaire – DC de l'AG du 07/06/2018	Néant	CA 100 % BE 100 %

[3] Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit
[4] Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur
[5] Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.
[7] La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.
[8] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

			Frais de déplacement : 366,69 €	Règles de rémunération – suite nouveau décret modifiant le CDLD		
Administrateur	Philippe Saive	1.023,67 €	Rémunération brute : 875,00 € Frais de déplacement : 148,67 €	Néant	Néant	CA 78 %
Administrateur	Pierre-Philippe Balon	1.335,91 €	Rémunération brute : 875,00 € Frais de déplacement : 460,91 €	Néant	Néant	CA 78 %
Administrateur	Dominique Lugowski	1.376,43 €	Rémunération brute : 1.125,00 € Frais de déplacement : 251,43 €	Néant	Néant	CA 100 % CR 100 %
Administrateur	Jean_Marc Wautier	938,27 €	Rémunération brute : 875,00 € Frais de déplacement : 63,27 €	Néant	Néant	CA 78 % CR 0 %
Administrateur	Damien Wathelet	1.355,00 €	Rémunération brute : 1.125,00 € Frais de déplacement : 230,00 €	Néant	Néant	CA 89 % CR 100 % Cté audit 100 %
Administrateur	Rudy Delhaise	1.202,97 €	Rémunération brute : 1.125,00 € Frais de déplacement : 77,97 €	Néant	Néant	CA 89 % CR 100 % Cté audit 100 %

Administrateur	Benoît Dispa	641,30 €	Rémunération brute : 625,00 € Frais de déplacement : 16,30 €	Néant	Néant	CA 56 %
Administrateur	Bernard Löwenthal	1.411,61 €	Rémunération brute : 1.250,00 € Frais de déplacement : 161,61 €	Néant	Néant	CA 100 % BE 100% Cté audit 100 %
Administrateur	Denis Gorez	1.110,50 €	Rémunération brute : 1.000,00 € Frais de déplacement : 110,50 €	Néant	Néant	CA 78 % BE 100 %
Administrateur	Thierry Chapelle	1.153,41 €	Rémunération brute : 1.125,00 € Frais de déplacement : 28,41 €	Néant	Néant	CA 100 %
Administrateur	Rachelle Vafidis	1.028,41 €	Rémunération brute : 1.000,00 € Frais de déplacement : 28,41 €	Néant	Néant	CA 89 % CR 100 %
Administrateur	Emmanuelle Lelong	693,01 €	Rémunération brute : 625,00 € Frais de déplacement : 68,01 €	Néant	Néant	CA 44 % CR 0 % Cté audit 100 %
Administrateur	Siassia-Bula Merveille	849,62 €	Rémunération brute : 750,00 € Frais de déplacement : 99,62 €	Néant	Néant	CA 67 %

Administrateur	Philippe Cuvelier	520,02 €	Rémunération brute : 500,00 € Frais de déplacement : 20,02 €	Néant	Néant	CA 44 %
Administrateur	Eric Sornin	1.284,79 €	Rémunération brute : 1.250,00 € Frais de déplacement : 34,79 €	Néant	Néant	CA 100 % BE 100 %
Administrateur	Mohammed Amine Mellouk	1.250,21 €	Rémunération brute : 1.000,00 € Frais de déplacement : 250,21 €	Néant	Néant	CA 89 %
Administrateur	Sophie Keymolen	Néant	Néant	Néant	Néant	CA 0 % Nommée AG 13/12/2022
Administrateur	Bénédicte Poll	997,59 €	Rémunération brute : 875,00 € Frais de déplacement : 122,59 €	Néant	Néant	CA 67 % BE 100 %
Observateur	Bruno Deviron	Néant	Néant	Néant	Néant	22 %
Observateur	Michèle Boverie	Néant	Néant	Néant	Néant	0 % Démission CA 13/12/2022
Observateur	Alexandre Maitre	Néant	Néant	Néant	Néant	0 % Nommé CA 13/12/2022
Total général	23	41.991,03 €	Rémunération brute : 39.053,86 € Frais de déplacement : 2.937,17 €	Néant	Néant	

*NB : **Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.***

Titulaires de fonction de direction

Fonction[9]	**Nom et Prénom**	**Rémunération annuelle brute**[11]	**Détail de la rémunération annuelle brute**[12]	**Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle**
Fonctionnaire dirigeant local	Frédéric Rasic	**146.548,58 €**	**Rémunération brute : 145.067,08 € ATN : 1.481,50 €**	**Néant**
Directeur général adjoint	Joël Lambillotte	**99.908,54 €**	**Rémunération brute : 97.988,43 € ATN : 1.920,11 €**	**Néant**
Total rémunérations	**2**	**246.457,12 €**	**Rémunération brute : 243.055,51 € ATN : 3.401,61 €**	**Néant**

Commentaires éventuels

[9] Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

[11] Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

[12] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).